

PRESENTS POUR LA DIRECTION : **Antoine PLAQUEVENT  
Julie GIBOUIN**

**DR PDL/Bzh  
DRH PDL/Bzh**

### **Point 1 : Election du Secrétaire du CSE E**

Suite au retour de Mélanie CLOUET de son congés maternité et la démission comme prévu de Pascal CHABAS, un nouveau Secrétaire du CSE a été élu.  
Mélanie CLOUET redevient donc Secrétaire du CSE de l'Afpa des Pays de la Loire.

### **Point 2 : Approbation du PV partiel du CSE du 30 août 2022**

Le PV partiel du CSE du 30 août 2022 concernant le point sur le recueil d'avis du CSE sur le bilan des mesures mises en œuvre en région Pays de la Loire dans le cadre du PSE a été adopté. Ce PV fait état de la carence d'Élus rendant le recueil d'avis impossible.

### **Point 3 : Informations du Président**

- **National :**

- Une réflexion a lieu actuellement au niveau National et Régional sur l'articulation entre la nouvelle entité France Travail et l'Afpa en tant qu'organisme de formation. Cette réflexion a été aussi abordée lors du congrès des Régions de France.
- Carine CEILER, Haut-Commissaire aux Compétences, sera présente prochainement en Région Bretagne sur le centre Afpa de Lorient. Le Haut-Commissariat aux Compétences est en charge, entre autres, du déploiement du plan d'investissement relatif aux compétences (PIC). Carine SEILER est la remplaçante de Jean-Marie MARX qui est le nouveau Président de l'Afpa.

- **Régional :**

- Une réunion à distance a eu lieu le 19 septembre entre le Directeur Régional de l'Afpa, André MARTIN et Renaud MOUTARDE, représentants du Conseil Régional en matière de formation, au sujet de l'annulation arbitraire de sessions de formation. Pour l'Afpa cela pourrait représenter un manque à gagner d'environ 1 M€ sur 2022 et autant sur 2023. Depuis le mois de juin l'Afpa a constaté une détente concernant cette situation, mais toute la perte n'a pas été récupérée. Il a été convenu avec le Conseil Régional une gestion au cas par cas et un assouplissement des décisions. Néanmoins, tout ne sera pas récupéré.
- Le retour de l'appel d'offres du Conseil Régional sur le marché 2023 devrait avoir lieu fin octobre.

#### **Point 4 : Suivi économique**

- **Présentation de la Booklet de juillet 2022**
- **Présentation des flux HTS août 2022**

#### **Présentation de la Booklet de juillet 2022 :**

Sur juillet et août, la booklet est bimensuelle. Une conférence financière aura lieu au niveau National le 5 octobre. Le budget révisé avec l'atterrissage prévu en fin d'année ainsi que la booklet de juillet-août devrait être présentés au CSE d'octobre

#### **Présentation du flux HTS :**

Le flux HTS laisse entrevoir une diminution par rapport à la même période en 2021. Nous devrions creuser encore un peu plus l'écart par rapport au chiffre d'affaires budgété.

#### **Point 5 : Suivi de l'emploi**

- **Retour sur la possibilité pour un salarié intérimaire d'effectuer du télétravail**

La DRH Régionale donne son accord pour le télétravail des salariés intérimaires dans le même cadre que l'accord Afpa (2 jours / semaine).

#### **Point 6 : Point sur la présentation de la plateforme METIS**

- **Point sur les contenus pédagogiques disponibles par formation dispensées sur l'Etablissement**
- **Liste des Titres totalement instrumentés et mis à jour**

**Présentation de ce point par Fabrice HURÉ Responsable certification et ingenerie et Sabah BENGHANEM, IFR PDL/Bzh.**

#### **Point sur les contenus pédagogiques disponibles par formation dispensées sur l'Établissement :**

METIS permet de gérer les parcours de formation et est un outil de communication et de collaboration Formateurs/stagiaires et stagiaires/stagiaires.

Actuellement 240 produits sont référencés "Afpa". Sur ces 240 produits, 81 produits sont structurés (à minima le synoptique du produit est dans METIS) :

- 30 produits sont complètement instrumentés
- 12 produits sont sur un niveau intermédiaire
- 39 produits apparaissent en structure (seul le synoptique du produit est présent)

#### **Liste des Titres totalement instrumentés et mis à jour :**

Malgré une question précise et acceptée par la direction, aucun document n'a été fourni au CSE.

**Pour FO : 30 titres totalement instrumentés sur 240, cela représente 12% des produits. Pourtant bon nombre de formateurs s'entendent dire par leur direction devant leurs problématiques pédagogiques de multi-niveaux, multiproduits et multi-entrées : "Ne t'en fait pas, pas de problème, tout est dans METIS !".**

**Finalement, il semblerait que cela soit loin d'être le cas.**

## **Point 7 : Point CSSCTE**

- **Suivi des comptes rendus RP et remontés des particulières**
- **Retour sur l'inspection N°3**
- **Rapport de l'inspecteur du travail des armées suite à l'inspection du 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2022**

### **Suivi des comptes rendus RP et remontés particulières**

Peu de compte rendu RP ont été remontés au CSE sur le mois en cours. De fait, l'analyse des comptes rendus est incomplète et n'a pas permis de traiter ce sujet efficacement.

### **Retour sur l'inspection N°3 :**

Le thème de l'inspection était la sécurité incendie. Le CSE est en cours de récupération des ressources. Une première remontée fait apparaître :

- Des plans d'évacuation non mis à jour ou inexistant
- Le problème des centrales gaz pour le soudage comportant un volume stocké important entraînant des règles de sécurité plus importantes et non mises en œuvre.
- La mise à jour des documents de suivi des contrôles qui entraîne une charge de travail importante pour les RGS

### **Rapport de l'inspecteur du travail des armées suite à l'inspection du 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2022**

Le compte rendu de la visite a été envoyé en juillet. Une première réponse du Colonel fait état de 18 mesures, dont certaines concernent l'Afpa :

- Rédaction d'une convention de partage des responsabilités entre les militaires et l'Afpa
- Travailler en commun sur la prévention des risques
- Partage des responsabilités
- "Informer les stagiaires sur la prévention des risques chimiques
- Inscrire le risque chimique dans le Document Unique
- Composition commune des trousse de secours
- Nettoyage des toilettes communes une fois par jour. Sur ce sujet le DR fait un point complet avec le RGS le 30 septembre

## **Point 8 : Consultation sur le bilan social 2021**

La Délégation Force Ouvrière lit la déclaration suivante :

### ***"Déclaration Force Ouvrière sur le bilans social 2021 de l'Afpa des Pays de la Loire lors du Comité Social et Economique du CSE de septembre 2022***

*Plusieurs points interpellent la Délégation Force Ouvrière :*

- *Une baisse des effectifs ETP moyens CDI passants de 271 en 2019 à 248 en 2021 et une augmentation des ETP moyens CDD passant de 54 en 2019 à 83 en 2021 (indicateur 114)*
- *Un nombre important de salariés appartenant à des organismes de formation externes présents à l'Afpa pour assurer des prestations de formation (indicateur 121)*
- *Une augmentation du nombre de démissions et de licenciements par rapport à l'année précédente (indicateur 142 et 144)*
- *Une augmentation importante du nombre de journées d'absences pour accident du travail et de trajet (indicateur 183)*
- *Une baisse de la rémunération moyenne par rapport aux années précédentes pour les catégories C06 (informatique), C07 (administratif), C09 (formation) (indicateur 211)*
- *Une inégalité salariale entre les femmes et les hommes toujours présente (indicateur 211)*

- *Un doublement des sommes versées aux entreprises de travail temporaire au détriment de l'emploi CDI (indicateur 241)*

*Au vu de ces points représentatifs d'un bilan social qui n'est pas à l'attendu d'une agence se voulant moteur de l'inclusion sociale et de l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, la Délégation Force Ouvrière ne peut que rendre qu'un avis négatif sur ce bilan social 2021."*

**Résultat de la consultation :**

- 7 avis défavorables
- 3 abstentions

Le rendu d'avis est donc **défavorable** sur ce sujet.

**Point 9 : Echange autour du calendrier social 2023 et date réunion RP-CSE pour 2022**

En raison des difficultés pour trouver des dates de négociations au niveau National, il a été décidé de positionner les CSE dans les Régions le mardi, libérant ainsi les mercredi et jeudi pour des négos Nationales. Les CSE sur 2023 sont donc positionnés les :

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| • Mardi 17 janvier | • Mardi 18 juillet   |
| • Mardi 21 février | • Mardi 29 août      |
| • Mardi 21 mars    | • Mardi 19 septembre |
| • Mardi 18 avril   | • Mardi 17 octobre   |
| • Mardi 23 mai     | • Mardi 21 novembre  |
| • Mardi 20 juin    | • Mardi 19 décembre  |

- Le CSE du 15 décembre 2022 aura lieu sur le centre d'Angers.
- La direction est d'accord pour délocaliser certains CSE dans des centres de la Région au cours de l'année 2023.
- Le CSE annuel commun entre les RP et les Élus est prévu le mercredi 16 novembre après-midi en présentiel

**Point 10 : Information consultation sur les périodes de fermeture des établissements pour raison de ponts et congés d'été pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024**

La direction propose au CSE de rendre un avis sur les dates de fermeture des centres de la Région qu'elle a définie :

- Positionnement du pont non récupérable (pont Afpa) le vendredi 10 mai 2024 (pont de l'Ascension)
- Fermeture des centres de la Région (hormis Fontenay le Comte) et de la DR du lundi 7 au vendredi 18 août 2023
- Fermeture de fin d'année des centres + DR du lundi 25 décembre 2023 au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Fermeture de fin d'année sur 2 semaines du centre de Fontenay le Comte du 18 décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Validation des critères de départage pour les départs en congés

**Force Ouvrière** demande que le pont Afpa soit positionné le lundi 14 août et que la fermeture d'été soit du lundi 31 juillet au mardi 15 août. Refus de la direction qui maintient le pont Afpa au vendredi 10 mai 2024 et la fermeture d'été du 7 au 18 août 2023.

Recueil d'avis :

- Sur la fermeture des centres +DR le vendredi 20 mai 2024 : **Avis défavorable**
- Sur la fermeture des centres + DR (hormis Fontenay le Comte) du 7 au 18 août 2023 : **Avis défavorable**
- Sur la fermeture des centres + DR de fin d'année du 25 décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : **Avis favorable**

- Sur la fermeture du centre de Fontenay le Comte du 18 décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : **Avis favorable**

En conséquence il n'y aura pas de fermeture pour pont ou congés d'été, mais la direction obligera les salariés à poser des congés sur le créneau d'été et ils seront en autorisation d'absence le vendredi 20 mai.

**Pour FO** : *Comme déjà écrit l'année dernière sur le même sujet, nous voyons là le mercantilisme de la direction qui préfère donner ½ journée de pont plutôt qu'une journée complète. Pourtant au vu des efforts fournis par les salariés une journée de repos donné par la direction aurait été bienvenue. En plus de cela, en combinant avec la fermeture d'été de 2 semaines cela aurait permis 2.5 semaines de congés. Mais, pour la direction un sou est un sou et le bien être des salariés ne passe qu'après.*

### **Point 11 : Information consultation sur le projet de licenciement pour inaptitude médicale et impossibilité de reclassement d'une Conseillère Transition d'Angers**

Au vu de la proposition de reclassement transmise seulement quelques jours avant la consultation du CSE, les Élus ont demandé que cette consultation soit repoussée au prochain CSE. La direction a accepté cette demande en précisant que, si besoin, une consultation via Teams du CSE serait organisée dans l'intervalle.

### **Point 12 : Questions diverses**

#### **Médaille du travail :**

Les diplômes sont arrivés au service RH. La commande des médailles est en cours. La prime correspondante sera versée sur la paye de septembre ou d'octobre.

#### **Masse salariale des salariés en DTFC :**

La masse salariale des salariés partis en Transition Fin de Carrière, dans le cadre du PSE qui n'existe plus, n'apparaît pas dans les comptes de l'Afpa et dans les chiffres fournis au CSE.

#### **A quel moment peut-il être demandé une revalorisation salariale ?**

Au cours de l'entretien annuel. Dans le support d'entretien il existe une rubrique spécifique où il est indiqué "Envisagez-vous une revalorisation salariale ?". A cette question le Manager a la possibilité de répondre oui ou non. En cas de réponse positive la demande sera étudiée lors de la revue RH et au moment de la distribution des enveloppes augmentation individuelle, s'il y en a. En cas de réponse négative, la demande n'est pas étudiée. Le manager a cependant l'obligation de motiver son refus.

Concernant le passage en Formateur Expert classe 10, deux situations sur la Région viennent d'être régularisées. Une demande de passage en classe 9 de certaines Assistantes de Formation a été validée à partir du 1<sup>er</sup> juillet, mais n'est pas encore passée en paye à ce jour.

Concernant la formation "Trajectoire Formateur" une réunion RH aura lieu sur ce sujet semaine 39 ou 40. La direction souhaite afficher cette formation accessible pour tous les formateurs qui en font la demande. Cette formation permet d'obtenir le passage de la classe 9 à 10, pour les formateurs.

### **Infos Nationales :**

Force Ouvrière a été quelque peu "agacé" par la diffusion de communiqué de certaines OS sur des actions menées individuellement mais relevant de la plateforme intersyndicale. Il n'est pas très "fairplay" de vouloir s'attribuer les mérites relevant d'un collectif en disant "moi je..." ou "c'est moi qui l'ai fait". En conséquence le communiqué suivant a été diffusé sans remettre en cause l'action menée en intersyndicale :

### **Intersyndicale ?**

Pour voir les raisons qui ont poussées Force Ouvrière à ne pas signer l'accord GEPP :

## [Signer ou pas l'accord GEPP ?](#)

Retour sur la bilatérale FO / DRH National :

## [Bilaterale FO/DRH N](#)

Compte rendu du CSE Central des 29 et 30 juin 2022 :

## [Compte rendu du dernier CSE Central](#)

*Retrouvez toutes les infos sur le site :*

[foafpa.force-ouvriere.org](http://foafpa.force-ouvriere.org)

*Ou en tapant dans la barre de recherche Google :*

**fo afpa**